

MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 22/08/2017

Présents : Mme TABARD Chantal, Maire

Mmes AUMONT Heidrun - CHARDIN Josette - HEULIN Paulette - JACOMME Pascaline -
LEMIERE Perrine
MM. GIRON Daniel - SORRE Stéphane - TRAMECOURT Francis - YVER Gilbert

Absents Mme GUILLOUET Catherine, excusée et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

M. ARONDEL Yves, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane
M. PEYROCHE Patrick
M. ROYER Christophe

Secrétaire de séance : Mme AUMONT Heidrun

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**2017-039 ELECTION DES DÉLÉGUÉS POUR SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT NTERCOMMUNAL
SCOLAIRE LONGUEVILLE-YQUELON**

Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que M. TRAMECOURT Francis, Mme LE COGUEN Sylvie, délégués titulaires et M. GIRON Daniel, M. BRUNEL Christian, Mme AUMONT Heidrun, délégués suppléants ont donné leur démission en tant que membres du Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville – Yquelon.

Madame La Maire demande aux conseillers municipaux de réélire 2 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont élu pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville – Yquelon :

Délégués titulaires : Mme Pascaline JACOMME – Mme Chantal TABARD

Délégués suppléants : M. Patrick PEYROCHE - M. Stéphane SORRE - M. Anthony BON

2017-040 RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ELECTION DES MEMBRES

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2017 actant la fin de l'accord local qui régissait la répartition des sièges entre les communes au sein du Conseil communautaire, il convient de recomposer le conseil communautaire.

La commune d'Yquelon ne dispose plus que d'un siège au conseil communautaire.

Le conseil municipal d'Yquelon doit désigner, conformément au c) du 1° de l'article L.5211-6-2 du CGCT, parmi les conseillers communautaires sortants, ceux qui seront maintenus dans leur mandat.
Les conseillers communautaires sortant sont Mme TABARD Chantal et M. SORRE Stéphane.

Une liste est déposée comprenant Mme TABARD Chantal et M. SORRE Stéphane.

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 12

Mme la Maire proclame le résultat :

délégué titulaire : TABARD Chantal
délégué suppléant : SORRE Stéphane

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt-trois août deux mil dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 23 août 2017
La Maire,
Chantal TABARD